

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ D'EGAN-SUD**

À une séance ordinaire du conseil de la susdite municipalité, qui se tenait par vidéoconférence le mercredi 3 juin 2020 à 19 heures et à laquelle étaient présents le maire M. Neil Gagnon et les conseillers suivants: M. Patrick Feeny, M. John-David McFaul, M. Pierre Laramée, M. Jeannot Émond, M. Jean-René Martin et M. Yvan St-Amour.

2020-06-R5681 Ouverture de la séance par vidéoconférence

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la municipalité de Egan-Sud siège en séance ordinaire ce mercredi 3 juin 2020 à 19 heures par voie vidéoconférence ;

CONSIDÉRANT QUE sont présents à cette téléconférence : M. le maire Neil Gagnon, les conseillers Messieurs Patrick Feeny, M. John-David McFaul, Pierre Laramée, Jeannot Émond, Jean-René Martin et Yvan St-Amour. Chacune de ces personnes s'est identifiée individuellement;

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale, secrétaire-trésorière Madame Mariette Rochon assiste également à la séance, par voie téléphonique;

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

CONSIDÉRANT les décrets subséquents qui prolongent cet état d'urgence, soit jusqu'au 10 juin 2020;

CONSIDÉRANT l'arrêté 2020-029, daté du 26 avril 2020, de la ministre de la Santé et des Services sociaux, qui précise que toute séance peut se tenir à l'aide d'un moyen permettant à tous les membres de communiquer immédiatement entre eux;

CONSIDÉRANT que selon ce même arrêté, lorsque la loi prévoit qu'une séance doit être publique, celle-ci doit être publicisée dès que possible par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par vidéoconférence;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller M. Pierre Laramée, appuyé par le conseiller M. Patrick Feeny et résolu à l'unanimité des conseillers présents « Que le conseil accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par vidéoconférence. »

Adoptée.

2020-06-R5682 Adoption de l'ordre du jour.

Il est proposé par le conseiller M. Jeannot Émond, appuyé par le conseiller M. Jean-René Martin et résolu à l'unanimité des conseillers

présents que l'ordre du jour soit accepté tel que proposé, qu'il demeure ouvert et que les points suivants soient ajoutés :

ORDRE DU JOUR

- 0.1 Ouverture de la séance
- 0.2 Adoption de l'ordre du jour
- 0.3 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil du 6 mai 2020

Administration générale

- 100.1 Avis de motion – Règlement les poules pondeuses 2020-009

Conseil municipal

- 110.1 MRCVG – Demande appui Loi sur les mines
- 110.2 Ville de Gracefield – Demande appui internet haute vitesse

Gestion financière et administrative

- 130.1 Présentation des comptes payés, à payer et salaires au 31 mai 2020

Sécurité Publique

Voirie

- 300.1 Avis de motion – Règlement sur la limite de vitesse 2020-010
- 300.2 Résolution pour programme TECQ 2019-2023

Environnement

Aménagement et urbanisme

- 600.1 MRCVG – Avis aux propriétaires – inventaires des immeubles

Loisirs, culture et bibliothèque

Correspondance officielle reçue

- 800.1 MRCVG – recommandation du comité sécurité publique – Encadrement concernant les chiens
- 800.2 Ministère des Transports – Accusé de réception
- 800.3 TDSVG – Demande aide aux municipalités

Varia

Période de questions

Levée de la séance

Adoptée.

2020-06-R5683 Adoption du procès-verbal séance ordinaire du 6 mai 2020

Il est proposé par le conseiller M. Jeannot Émond, appuyé par le conseiller M. Yvan St-Amour et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 mai 2020 soit adopté tel que déposé.

Adoptée.

AVIS DE MOTION

Avis de motion est par la présente donné par Monsieur Jean-René Martin conseiller, voulant que le règlement n° 2020-011 règlement **RÉGISSANT LA GARDE DE POULES PONDEUSES EN MILIEU NON AGRICOLE**, sera déposé pour adoption lors d'une séance ultérieure.

Le nouveau règlement viendra permettre l'autorisation de la garde de poules pondeuses à l'intérieur du périmètre urbain suite à l'obtention d'une licence en vertu de l'article 3 du présent règlement ainsi que l'engagement à l'annexe A-1

Le projet de règlement est remis à tous les membres du conseil, ce dernier sera dispensé de lecture lors de son adoption.

2020-06-R5684 Appui MRCVG – Loi sur les mines

ATTENDU QUE la MRCVG confirmait le renouvellement de l'entente de la délégation de la gestion foncière et de la gestion du sable et du gravier sur les terres du domaine de l'état avec le ministère de l'énergie et des Ressources naturelles;

ATTENDU QU'en vertu de cette entente, la MRCVG a comme responsabilité d'autoriser le renouvellement des baux non exclusif, qui permettent le prélèvement de substances minérales;

ATTENDU QUE les municipalités locales doivent se constituer un fond réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques et que ce fond réservé est constitué de redevances perçues par la municipalité aux exploitants de ces carrières ou sablières;

ATTENDU QUE le paiement des redevances n'est pas une condition au renouvellement des baux non exclusif;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par le conseiller M. Pierre Laramée, appuyé par le conseiller M. Yvan St-Amour et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité d'Egan-Sud, appui la MRCVG dans sa demande au ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles de présenter une modification législative à l'Assemblée nationale afin que la Loi sur les mines soit modifiée pour y intégrer le paiement des droit aux municipalités pour le transport de sable et de gravier comme condition de renouvellement d'un bail non exclusif.

Adoptée.

2020-06-R5685 Ville de Gracefield – Demande d’appui Internet haute vitesse

ATTENDU QUE la résolution 2020-05-169 de la Ville de Gracefield demandant l’appui des municipalités de la MRCVG concernant le branchement à un réseau internet de fibre optique ;

ATTENDU QUE dans la municipalité d’Egan-Sud, plusieurs résidents subissent eux aussi un grave préjudice à cause d’une connexion impossible à un réseau fiable et à prix compétitif;

ATTENDU QUE la pandémie de COVID-19 se prolonge de plus en plus;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par le conseiller M. Jeannot Émond, appuyé par le conseiller M. Jean-René Martin et résolu à l’unanimité des conseillers présents qu’une demande soit faite à nos gouvernements de brancher sans plus tarder à un réseau internet de fibre optique et ce, partout dans la municipalité d’Egan-Sud afin de créer de meilleures possibilités pour les familles, petites entreprises et agriculteurs dans les régions rurales.

Adoptée.

2020-06-R5686 Adoption des dépenses payées et à payer et salaires

Il est proposé par le conseiller M. Pierre Laramée, appuyé par le conseiller M. Yvan St-Amour et résolu à l’unanimité des conseillers présents que les dépenses suivantes soient payées :

Les dépenses payées au 31-05-2020 au montant de	1 193.42\$
Les dépenses à payer 31-05-2020 au montant	92 927.36\$
Les salaires payés au 31-05-2020 au montant de	7 730.02\$

Adoptée.

AVIS DE MOTION

Avis de motion est par la présente donné par Monsieur Pierre Laramée conseiller, voulant que le règlement n° 2020-010 **RÈGLEMENT ÉTABLISSANT LA LIMITE DE VITESSE SUR SON TERRITOIRE**, sera déposé pour adoption lors d’une séance ultérieure.

Le nouveau règlement viendra apporter des changements au niveau de la limite de vitesse qui passera de 50 km/h à 40 km/h à l’exception du chemin des Eaux et du chemin Montcerf.

Le projet de règlement est remis à tous les membres du conseil, ce dernier sera dispensé de lecture lors de son adoption.

2020-06-R5687 Acceptation soumission ouverture chemins d’hiver

ATTENDU QUE la municipalité d’Egan-Sud a demandé des soumissions par appel d’offres public pour le contrat d’ouverture des chemins d’hiver pour une période de 3 ou 5 ans;

ATTENDU QUE la municipalité a reçu seulement une soumission, soit celle de Transport Vincent Flansberry au montant de 270 000\$ plus taxes pour une période de 3 ans et un montant de 450 000\$ plus taxes pour une période de 5 ans;

ATTENDU QUE cette soumission à été jugée conforme à la demande;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par le conseiller M. Jean-René Martin, appuyé par le conseiller M. Pierre Laramée et résolu que la municipalité d'Egan-Sud accepte la soumission de Transport Vincent Flansberry pour une période de 5 ans au montant de 450 000\$ plus taxes.

Adopte.

2020-06-R5688 Contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) 2014-2018

ATTENDU QUE la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023 ;

ATTENDU QUE la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation ;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par le conseiller M. Patrick Feeny, appuyé par le conseiller M. Pierre Laramée et résolu à l'unanimité des conseillers présents que :

La municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle ;

La municipalité s'engage à être seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuables à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023 ;

La municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux version 1 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation ;

La municipalité s'engage à rétablir le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme ;

La municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation des travaux approuvée par la présente résolution.

Adoptée.

2020-06-R5689 Levée de la séance

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par le conseiller M. Jean-René Martin, appuyé par le conseiller M. John-David McFaul et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la présente séance soit levée. Il est 19h30.

Adoptée.

M. Neil Gagnon
Maire

Mme Mariette Rochon
Directrice générale
Secrétaire-trésorière